

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2938

27 octobre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| 30 AGVH 1 S.à r.l. | 140978 | German Holdings VII S.à r.l. | 141021 |
| Aldgate Lender S.à r.l. | 141016 | IK Investment Partners B S.à r.l. | 141002 |
| All 4 Care S.A. | 141016 | Limba Luxco 1 S.à r.l. | 141024 |
| Alliages Industries SA | 141017 | Limba Luxco 2 S.à r.l. | 141024 |
| Alpha Genesis Fund | 141017 | MH Germany Property I S.à r.l. | 141006 |
| Ancelux Topco S.C.A. | 141010 | MNRE (Midsomer Norton Retail Estate) S.A. | 141006 |
| Antin Capital Partners | 141015 | Nsearch S.A. | 141006 |
| Antin Infrastructure Partners Luxembourg V | 141016 | NT 3 S.A. | 141007 |
| A-Style Fashion S.A. | 141006 | Nuddelfabrik S.à r.l. | 141007 |
| Bach Luxembourg Holding S.à r.l. | 141023 | Nutrisearch S.A. | 141007 |
| Balteum Investors S.à r.l. | 141023 | Phoenix Contact S.à r.l. | 141007 |
| Be'Us | 141018 | PM France 2 S.à r.l. | 141008 |
| Biscayne Cap S.à r.l. | 141022 | Realtico International Sàrl | 141008 |
| Blue Sky Investments S.à r.l. | 141022 | RR Rolling Revolution S.A. | 141008 |
| Carbon Holdeo S.à.r.l. | 141007 | True Energy Solar S.A. | 141010 |
| Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A. | 141017 | Urka S.A. | 141009 |
| Caroll, succursale Luxembourg | 141023 | Villa Remacum S.A. | 141010 |
| Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F. | 141017 | WebConsult S.A. | 141010 |
| C&C IP Sàrl | 141018 | Wega International Consulting Service S.A. | 141008 |
| Cilantro Luxembourg | 141018 | | |

30 AGVH 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 190.451.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of August.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

- FERRADO INMEUBLES S.L., a limited liability company (Sociedad Limitada) organised under the laws of Spain, with registered office at Plaza de Maria Pita, 17, 15001 Corunna, Spain, registered with the Corunna Trade Register (Registro Mercantil de A Coruna) on volume 1.467 folio 194, sheet C-26839;

- ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Saudi Arabia, having its registered office at Bin Homran Center (first floor), P.O. Box number 14552, Al-Andalus District, Jeddah, Saudi Arabia, and registered with the Saudi Arabia Ministry of Trade and Industry under number 4030163389;

- Mr. Vincent Chevance, consultant, born on 2 March 1968 in Neuilly, France, having his professional address at Limestone House, Flat 14B1, DIFC Area, Dubai, United Arab Emirates;

- Al Sunbula International Investment Company, a company incorporated and existing under the laws of Saudi Arabia, having its registered office at Bin Homran Center, P.O. Box number 14552, Jeddah 14552, Saudi Arabia, and registered with the Saudi Arabia Ministry of Trade and Industry under number 4030164444;

all duly represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of 30 AVGH 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.451, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg City, dated 19 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. number 3150 dated 29 October 2014, and whose articles of association have not been amended since then (hereinafter the “Company”).

II. All the shareholders are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of one Euro (EUR 1.-) each.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Creation of ten (10) classes of shares to be named “Class 1 Shares”, “Class 2 Shares”, “Class 3 Shares”, “Class 4 Shares”, “Class 5 Shares”, “Class 6 Shares”, “Class 7 Shares”, “Class 8 Shares”, “Class 9 Shares” and “Class 10 Shares” and whose respective rights will be as set out in the articles of association of the Company to be restated as per the eighth item of this agenda;

2. Creation, for each class of shares, of three (3) sub classes of shares to be named “sub-class A shares”, “sub-class B shares” and “sub-class C shares” and whose respective rights will be as set out in the articles of association of the Company to be restated as per the eighth item of this agenda;

3. Conversion of the five thousand six hundred twenty-five (5,625) corporate units of one Euro (EUR 1.-) each, held by FERRADO INMEUBLES S.L., prenamed, into five thousand six hundred twenty-five (5,625) Class 1 Shares of sub-class A;

4. Conversion of the five thousand six hundred twenty-five (5,625) corporate units of one Euro (EUR 1.-) each, held by ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, prenamed, into five thousand six hundred twenty-five (5,625) Class 1 Shares of sub-class B;

5. Conversion of the one thousand two hundred fifty (1,250) corporate units of one Euro (EUR 1.-) each, held for six hundred twenty-five (625) corporate units by Mr. Vincent Chevance, prenamed, and for six hundred twenty-five (625) corporate units remaining by Al Sunbula International Investment Company, prenamed, into one thousand two hundred fifty (1,250) Class 1 Shares of sub-class C;

6. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) and to be represented by the following classes of shares and sub-classes of shares:

| Class | Sub-Class | | | TOTAL |
|-------------|-----------|----------|----------|--------|
| | A Shares | B Shares | C Shares | |
| 2 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 3 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 4 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 5 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 6 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 7 | 625 | 625 | 140 | 1,390 |
| 8 | 625 | 625 | 140 | 1,390 |
| 9 | 625 | 625 | 140 | 1,390 |
| 10 | 625 | 625 | 140 | 1,390 |
| TOTAL | 5,625 | 5,625 | 1,250 | 12,500 |

7. Acknowledgement of the shareholding of the different shareholders in the Company following the above implementation of the above-mentioned operations;

8. Amendment and restatement of the Company's articles of association in their entirety, without amendment of the corporate object, to:

(i) incorporate the amendments made as per the above items;

(ii) refer to "shareholders" instead of "members";

(iii) refer to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders of the Company;

(iv) amend the composition, procedures and powers of the board of managers of the Company so that the board of managers of the Company will be composed of four (4) managers of different categories and as follows: one (1) category A manager, one (1) category B manager, one (1) category C manager and one (1) category D manager;

(v) amend the powers and voting procedures of the general meeting of the shareholders of the Company.

9. Appointment with immediate effect and for an unlimited duration of:

- Mr. Jose Leyte Verdejo, prenamed, as Category A Manager;

- Mr. Ihab Hashani, prenamed, as Category B Manager;

- Mr. Vincent Chevance, prenamed, as Category C Manager;

10. Qualification with immediate effect and for an unlimited duration of Mr. Jacques Reckinger, company director, born on 14 March 1965 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category D Manager;

11. Acknowledgement of the composition of the board of managers of the Company will be as follows further to the above appointments:

- *Category A Manager:*

Mr. Jose Leyte Verdejo, prenamed;

- *Category B Manager:*

Mr. Ihab Hashani, prenamed;

- *Category C Manager:*

Mr. Vincent Chevance, prenamed;

- *Category D Manager:*

Mr. Jacques Reckinger, prenamed.

12. Empowerment of any manager of the Company and any employee of FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 34.978, to proceed, individually and with full power of substitution, with the update of the Company's shareholders register following the above resolutions.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to create ten (10) classes of shares to be named "Class 1 Shares", "Class 2 Shares", "Class 3 Shares", "Class 4 Shares", "Class 5 Shares", "Class 6 Shares", "Class 7 Shares", "Class 8 Shares", "Class 9 Shares" and

“Class 10 Shares” and whose respective rights will be as set out in the articles of association of the Company to be restated as per the eighth resolution.

Second resolution

The shareholders resolve to create, for each class of shares, three (3) sub classes of shares to be named “sub-class A shares”, “sub-class B shares” and “sub-class C shares” and whose respective rights will be as set out in the articles of association of the Company to be restated as per the eighth resolution.

Third resolution

The shareholders resolve to convert the five thousand six hundred twenty-five (5,625) corporate units of one Euro (EUR 1,-) each, held by FERRADO INMEUBLES S.L., prenamed, into five thousand six hundred twenty-five (5,625) Class 1 Shares of sub-class A.

Fourth resolution

The shareholders resolve to convert the five thousand six hundred twenty-five (5,625) corporate units of one Euro (EUR 1,-) each, held by ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, prenamed, into five thousand six hundred twenty-five (5,625) Class 1 Shares of sub-class B.

Fifth resolution

The shareholders resolve to convert the one thousand two hundred fifty (1,250) corporate units of one Euro (EUR 1,-) each, held for six hundred twenty-five (625) corporate units by Mr. Vincent Chevance, prenamed, and for six hundred twenty-five (625) corporate units by Al Sunbula International Investment Company, prenamed, into one thousand two hundred fifty (1,250) Class 1 Shares of sub-class C.

Sixth resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) and to be represented by the following classes of shares and sub-classes of shares:

| Class | Sub-Class A Shares | Sub-Class B Shares | Sub-Class C Shares | TOTAL |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------|
| 2 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 3 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 4 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 5 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 6 | 625 | 625 | 138 | 1,388 |
| 7 | 625 | 625 | 140 | 1,390 |
| 8 | 625 | 625 | 140 | 1,390 |
| 9 | 625 | 625 | 140 | 1,390 |
| 10 | 625 | 625 | 140 | 1,390 |
| TOTAL | 5,625 | 5,625 | 1,250 | 12,500 |

Subscription - Payment

FERRADO INMEUBLES S.L., prenamed, represented as stated above, declared through its proxy holder, to subscribe for five thousand six hundred twenty-five (5,625) shares (the “FERRADO New Shares”) as follows:

| Class | Sub-Class A Shares |
|-------------|-----------------------|
| 2 | 625 |
| 3 | 625 |
| 4 | 625 |
| 5 | 625 |
| 6 | 625 |
| 7 | 625 |
| 8 | 625 |
| 9 | 625 |
| 10 | 625 |
| TOTAL | 5,625 |

FERRADO INMEUBLES S.L., prenamed, declared to fully pay the FERRADO New Shares up at their aggregate value of five thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 5,625.-) by contribution in cash in the amount of five thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 5,625.-).

ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, prenamed, represented as stated above, declared through its proxy holder, to subscribe for five thousand six hundred twenty-five (5,625) shares (the “ASYAD New Shares”) as follows:

| Class | Sub-Class B Shares |
|-------------|-----------------------|
| 2 | 625 |
| 3 | 625 |
| 4 | 625 |
| 5 | 625 |
| 6 | 625 |
| 7 | 625 |
| 8 | 625 |
| 9 | 625 |
| 10 | 625 |
| TOTAL | <u>5,625</u> |

ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, prenamed, declared to fully pay the ASYAD New Shares up at their aggregate value of five thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 5,625.-) by contribution in cash in the amount of five thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 5,625.-).

Mr. Vincent Chevance, prenamed, represented as stated above, declared through its proxy holder, to subscribe for six hundred twenty-five (625) shares (the “Vincent Chevance New Shares”) as follows:

| Class | Sub-Class C Shares |
|-------------|-----------------------|
| 2 | 69 |
| 3 | 69 |
| 4 | 69 |
| 5 | 69 |
| 6 | 69 |
| 7 | 70 |
| 8 | 70 |
| 9 | 70 |
| 10 | 70 |
| TOTAL | <u>625</u> |

Mr. Vincent Chevance, prenamed, declared to fully pay the Vincent Chevance New Shares up at their aggregate value of six hundred twenty-five Euro (EUR 625.-) by contribution in cash in the amount of six hundred twenty-five Euro (EUR 625.-).

Al Sunbula International Investment Company, prenamed, represented as stated above, declared through its proxy holder, to subscribe for six hundred twenty-five (625) shares (the “Al Sunbula New Shares”) as follows:

| Class | Sub-Class C Shares |
|-------------|-----------------------|
| 2 | 69 |
| 3 | 69 |
| 4 | 69 |
| 5 | 69 |
| 6 | 69 |
| 7 | 70 |
| 8 | 70 |
| 9 | 70 |
| 10 | 70 |
| TOTAL | <u>625</u> |

Al Sunbula International Investment Company, prenamed, declared to fully pay the Al Sunbula New Shares up at their aggregate value of six hundred twenty-five Euro (EUR 625.-) by contribution in cash in the amount of six hundred twenty-five Euro (EUR 625.-).

The total amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

The shareholders resolve to acknowledge that the shareholding of the different shareholders in the Company following the above implementation of the above-mentioned operations is as follows:

| Class | FERRADO INMEUBLES S.L. | | ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company | Vincent Chevance | Al Sunbula International Investment Company | TOTAL |
|-------|------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|--|-------|
| | Sub-Class A Shares | Sub-Class B Shares | Sub-Class C Shares | Sub-Class C Shares | | |
| 1 | 5,625 | 5,625 | 625 | 625 | 12,500 | |
| 2 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1,388 | |
| 3 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1,388 | |
| 4 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1,388 | |
| 5 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1,388 | |
| 6 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1,388 | |
| 7 | 625 | 625 | 70 | 70 | 1,390 | |
| 8 | 625 | 625 | 70 | 70 | 1,390 | |
| 9 | 625 | 625 | 70 | 70 | 1,390 | |
| 10 | 625 | 625 | 70 | 70 | 1,390 | |
| TOTAL | 11,250 | 11,250 | 1,250 | 1,250 | 25,000 | |

Eighth resolution

The shareholders resolve to amend and restate the Company's articles of association in their entirety, without amendment of the corporate object, to:

- (i) incorporate the amendments made as per the above items;
- (ii) refer to "shareholders" instead of "members";
- (iii) refer to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders of the Company;
- (iv) amend the composition, procedures and powers of the board of managers of the Company so that the board of managers of the Company will be composed of four (4) managers of different categories and as follows: one (1) category A manager, one (1) category B manager, one (1) category C manager and one (1) category D manager;
- (v) amend the powers and voting procedures of the general meeting of the shareholders of the Company.

Amended and restated articles of association of the Company

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "30 AGVH 1 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), these articles of association (the "Articles") and the provisions of any shareholders agreement which may be entered into, from time to time, between the Company and the shareholders of the Company in relation to the Company (the "Shareholders Agreement").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have

no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also grant assistance by way of loans, guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), represented by:

- twelve thousand five hundred (12,500) class 1 shares (the “Class 1 Shares”), themselves divided into five thousand six hundred twenty-five (5,625) sub-class A shares, five thousand six hundred twenty-five (5,625) sub-class B shares and one thousand two hundred fifty (1,250) sub-class C shares;

- one thousand three hundred eighty-eight (1,388) class 2 shares (the “Class 2 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred thirty-eight (138) sub-class C shares;

- one thousand three hundred eighty-eight (1,388) class 3 shares (the “Class 3 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred thirty-eight (138) sub-class C shares;

- one thousand three hundred eighty-eight (1,388) class 4 shares (the “Class 4 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred thirty-eight (138) sub-class C shares;

- one thousand three hundred eighty-eight (1,388) class 5 shares (the “Class 5 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred thirty-eight (138) sub-class C shares;

- one thousand three hundred eighty-eight (1,388) class 6 shares (the “Class 6 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred thirty-eight (138) sub-class C shares;

- one thousand three hundred ninety (1,390) class 7 shares (the “Class 7 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred forty (140) sub-class C shares;

- one thousand three hundred ninety (1,390) class 8 shares (the “Class 8 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred forty (140) sub-class C shares;

- one thousand three hundred ninety (1,390) class 9 shares (the “Class 9 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred forty (140) sub-class C shares;

- one thousand three hundred ninety (1,390) class 10 shares (the “Class 10 Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five (625) sub-class A shares, six hundred twenty-five (625) sub-class B shares and one hundred forty (140) sub-class C shares;

all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

For the sake of clarity, the shares of the Class 1 Shares to the Class 10 Shares (the “Classes of Shares” and a “Class of Shares”) and from either the sub-class A, sub-class B or sub-class C (the “Sub-Classes of Shares” and a “Sub-Class of Shares”), are hereinafter referred to as the “shares” and the holders of “shares” as “shareholders”, regardless of the class of shares to which such shares pertain.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class 10 Shares).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their shareholding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the shareholders of the Company) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.4.1 The “Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount (as defined below) shall be an amount determined by the Board and approved by the shareholders of the Company on the basis of interim accounts as at a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares (the “Interim Accounts”).

The “Total Cancellation Amount” for each of the Classes of Shares shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 The “Available Amount” shall be the total amount of net profits of the Company (including profits carried forward) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 15.2, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including profits carried forward)

P = any freely distributable reserves (including any share premium reserve and any capital contribution account of the Company)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

In case the Company would realize additional profits (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of a Class of Shares (the “Repurchase”), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profits.

5.4.4 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.5. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any shares is transferred. The Company may further set up a capital contribution account (account 115) “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009), into which equity contributions may also be made without the issuance of shares. The amounts paid on such accounts shall benefit to the shareholders of the Company in proportion to their shareholding.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share. In case of joint ownership on one or several share(s) the shareholders shall designate one (1) owner by share.

6.2. Subject to the compliance with any Shareholders Agreement, the shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to (i) the prior approval of the shareholders representing at least threequarters (3/4) of the share capital and (ii) the compliance with any Shareholder Agreement.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority with respect to each class for the amendment of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the “Board”), composed of four (4) managers divided as follows;

- one (1) manager of A (the “Category A Manager”);
- one (1) manager of B (the “Category B Manager”);
- one (1) manager of C (the “Category C Manager”);and;
- one (1) manager of D (the “Category D Manager”);

7.2. The manager(s) need not be shareholders and shall be appointed in accordance with the provisions of the Law, the Articles and any Shareholders Agreement. The manager for the Category D Manager position shall be a Luxembourg resident and may only be appointed by the general meeting with the approval of shareholder(s) owning more than half of the share capital of the Company. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders and always in accordance with the provisions of the Law.

7.3. The Category A Manager shall be elected by the general meeting of the shareholders from a list of at least two (2) candidates proposed by the holders of the shares of sub-class A and the Category B Manager shall be elected by the general meeting of the shareholders from a list of at least two (2) candidates proposed by the holders of the shares of sub-class B.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one positive vote of a Category A Manager and one positive vote of a Category B Manager.

(vi) Decisions constituting a Reserved Matter (as defined below) for the shareholders may only be passed at a meeting of the Board provided that they have received the prior-approval of the shareholders of the Company in accordance with the provisions of article 11.2 (ix).

(vii) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding.

The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of the shareholders and Shareholders Circular Resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of the shareholders (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Shareholders Circular Resolutions”) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twentyfive.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. In such case, each shareholder shall give his vote in writing. If passed, Shareholders Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by a majority of shareholders owning more than three-quarters (3/4) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a qualified majority of at least three-quarters (3/4) of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

(ix) Unless otherwise required by the Law, the following decisions may only be taken by the general meeting of the shareholders with the mutual consent of the shareholder(s) holding the Class A Shares and of the shareholder(s) holding the Class B Shares as long as the number of Class A Shares in issue equals the number of Class B Shares in issue (the "Reserved Matter(s)"), regardless of the other provisions of these Articles:

- a. any amendment to the Articles;
- b. the appointment and dismissal of the managers;
- c. transfer of shares to a non-shareholder;
- d. the approval of annual accounts (including the allocation of the annual dividend and discharge of the management);
- e. the approval of any contribution to the capital contribution account (account 115) of the Company;
- f. any change in the share capital or creation, issue or allotment of any share capital or of any other security or the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital or securities;
- g. any reduction of the share capital of the Company;
- h. the purchase or redemption and cancellation of shares in the Company, including one or more entire Class(es) of Shares;
- i. any application for the listing of any shares or other securities on any stock exchange or for permission for dealings in any shares or other securities in any securities market;
- j. any change to the name of the Company;
- k. any resolution to wind up the Company;
- l. the repayment of capital or assets to shareholders;
- m. any material change in the nature or scope of the business of the Company;
- n. any material change in the business plan of the Company;
- o. the declaration or payment of any dividend or the declaration or making of any other distribution or the passing of any resolution to retain or allocate profits; and
- p. any merger, consolidation, reorganization, transfer, sale or lease, whether directly or indirectly, of any assets of the Company.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the statutory auditor (commissaire), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire) and the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (i.e. the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles, including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

15.3 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4 The share premium account and capital contribution account or other distributable reserves may be distributed to the shareholders upon decision of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with the provisions set forth at article 11. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account or out of the capital contribution account to the legal reserve account of the Company.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class 1 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(ii) each Class 2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(iii) each Class 3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(iv) each Class 4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(v) each Class 5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(vi) each Class 6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(vii) each Class 7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(viii) each Class 8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(ix) each Class 9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such shares, then,

(x) each Class 10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such shares; and

(xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse numerical order (i.e. first Class 10 Shares, then if no Class 9 Shares are in existence, Class 8 Shares and in such continuation until only Class 1 Shares remains).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any Shareholders Agreement.

Ninth resolution

Based on the list of candidates provided to them by the holders of the sub-class A shares and sub-class B shares, the shareholders resolve to appoint with immediate effect and for an unlimited duration of:

- Mr. Jose Leyte Verdejo, prenamed, as Category A Manager;
- Mr. Ihab Hashani, prenamed, as Category B Manager;
- Mr. Vincent Chevance, prenamed, as Category C Manager.

Tenth resolution

The shareholders resolve to qualify with immediate effect and for an unlimited duration Mr. Jacques Reckinger as Category D Manager.

Eleventh resolution

The shareholders resolve to acknowledge that the composition of the board of managers of the Company will be as follows further to the above appointments:

- Category A Manager:

Mr. Jose Leyte Verdejo, prenamed;

- Category B Manager:

Mr. Ihab Hashani, prenamed;

- Category C Manager:

Mr. Vincent Chevance, prenamed;

- Category D Manager:

Mr. Jacques Reckinger, prenamed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

- FERRADO INMEUBLES S.L., une société à responsabilité limitée (Sociedad Limitada) régies par les lois de l'Espagne, dont le siège social est au Plaza de Maria Pita, 17, 15001 Corogne, Espagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Corogne (Registro Mercantil de A Coruna) au volume 1.467 folio 194, page C-26839;

- ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois de l'Arabie Saoudite, ayant son siège social à Bin Homran Center (premier étage), Boîte Postale numéro 14552, District d'Al-Andalus, Djeddah, Arabie Saoudite, et immatriculée auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie d'Arabie Saoudite sous le numéro 4030163389;

- Mr. Vincent Chevance, consultant, né le 2 mars 1968 à Neuilly, France, ayant son adresse professionnelle à Limestone House, appartement 14B1, DIFC Area, Dubaï, Emirats Arabes Unis;

- Al Sunbula International Investment Company, une société constituée et existant conformément aux lois de l'Arabie Saoudite, ayant son siège social à Bin Homran Center (premier étage), Boîte Postale numéro 14552, District d'Al-Andalus, Djeddah, Arabie Saoudite, et immatriculée auprès du Ministère du Commerce et de l'Industrie d'Arabie Saoudite sous le numéro 4030164444;

ici tous représentés par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations toutes données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de 30 AVGH 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.451, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3150 du 29 octobre 2014 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (ci-après, la «Société»).

II. Tous les associés sont présents ou représentés et ont déclarés avoir connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de dix (10) classes de parts sociales dénommées les «Parts de Classe 1» ,

«Parts de Classe 2», «Parts de Classe 3», «Parts de Classe 4», «Parts de Classe 5», «Parts de Classe 6», «Parts de Classe 7», «Parts de Classe 8», «Parts de Classe 9» et les «Parts de Classe 10», dont les droits respectifs seront établis dans les statuts de la Société suite à leur refonte suivant le huitième point de cet ordre du jour;

2. Création, pour chaque classe de parts sociales, des sous classes de parts sociales dénommées les «parts de sous-classe A», «parts de sous-classe B» et les «parts de sous-classe C», dont les droits respectifs seront établis dans les statuts de la Société suite à leur refonte suivant le huitième point de cet ordre du jour;

3. Conversion des cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales d'un Euro (EUR 1.-) chacune, détenues par FERRADO INMEUBLES S.L., précitée, en Parts de Classe 1 de la sous-classe A;

4. Conversion des cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales d'un Euro (EUR 1.-) chacune, détenues par ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, précitée, en Parts de Classe 1 de la sous-classe B;

5. Conversion des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'un Euro (EUR 1.-) chacune, détenues, à hauteur de six cent vingt-cinq (625) parts sociales par Mr. Vincent Chevance, précité, et pour les six cent vingt-cinq (625) part sociales restantes par Al Sunbula International Investment Company, précitée, en mille deux cent cinquante (1.250) Parts de Classe 1 de la sous-classe C;

6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) de sorte à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales qui seront désignées selon les classes de parts et sous-classes de parts suivantes:

| Classe | Parts de | Parts de | Parts de | TOTAL |
|--------|-------------|-------------|-------------|-------|
| | Sous-Classe | Sous-Classe | Sous-Classe | |
| | A | B | C | |
| 2..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 3..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 4..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 5..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 6..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 7..... | 625 | 625 | 140 | 1.390 |
| 8..... | 625 | 625 | 140 | 1.390 |

| | | | | |
|-------------|-------|-------|-------|--------|
| 9 | 625 | 625 | 140 | 1.390 |
| 10 | 625 | 625 | 140 | 1.390 |
| TOTAL | 5.625 | 5.625 | 1.250 | 12.500 |

7. Reconnaissance de la participation détenue par les différents associés dans la Société suite à la mise en oeuvre des opérations mentionnées ci-dessus;

8. Refonte totale des statuts de la Société, sans modification d'objet social, afin:

(i) d'y inclure les modifications apportées par les points précédents de du présent ordre du jour.

(ii) de se référer au terme «shareholders» au lieu de «members»;

(iii) de se référer à tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société;

(iv) modifier la composition, les procédures et pouvoirs du conseil de gérance de la Société de sorte à ce que le conseil de gérance de la Société soit composé de quatre (4) gérants de catégories différentes et comme suit: un (1) gérant de catégorie A, un (1) gérant de catégorie B, un (1) gérant de catégorie C et un (1) gérant de catégorie D;

(v) modifier les pouvoirs et procédures de vote de l'assemblée générale des associés de la Société.

9. Nomination avec effet immédiat et pour une durée illimitée de:

- M. Jose Leyte Verdejo, précité, en tant que Gérant de Catégorie A;

- M. Ihab Hashani, précité, en tant que Gérant de Catégorie B;

- M. Vincent Chevance, précité, en tant que Gérant de Catégorie C;

10. Désignation, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, de M. Jacques Reckinger, administrateur de sociétés né le 14 mars 1965 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie D;

11. Reconnaissance qu'à la suite des nominations mentionnées ci-dessus, le conseil de gérance est composé comme suit

- *Gérant de Catégorie A:*

M. Jose Leyte Verdejo, précité;

- *Gérant de Catégorie B:*

M. Ihab Hashani, précité;

- *Gérant de Catégorie C:*

M. Vincent Chevance, précité;

- *Gérant de Catégorie D:*

M. Jacques Reckinger, précité;

12. Délégation de pouvoir à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de sorte à procéder, seul et avec plein pouvoir de substitution à la mise à jour du registre d'associés de la Société conformément aux résolutions qui précèdent.

V. Les associés, après délibérations, ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer dix (10) classes de parts sociales dénommées les «Parts de Classe 1», «Parts de Classe 2», «Parts de Classe 3», «Parts de Classe 4», «Parts de Classe 5», «Parts de Classe 6», «Parts de Classe 7», «Parts de Classe 8», «Parts de Classe 9» et les «Parts de Classe 10», dont les droits respectifs seront établis dans les statuts de la Société suite à leur refonte suivant la huitième résolution.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer, pour chaque classe de parts sociales, des sous classes de parts sociales dénommées les «parts de sous-classe A», «parts de sous-classe B» et les «parts de sous-classe C», dont les droits respectifs seront établis dans les statuts de la Société suite à leur refonte suivant la huitième résolution.

Troisième résolution

Les associés décident de convertir les cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales d'un Euro (EUR 1.-) chacune, détenues par FERRADO INMEUBLES S.L., précitée, en Parts de Classe 1 de la sous-classe A.

Quatrième résolution

Les associés décident de convertir les cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales d'un Euro (EUR 1.-) chacune, détenues par ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, précitée, en Parts de Classe 1 de la sous-classe B.

Cinquième résolution

Les associés décident de convertir les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'un Euro (EUR 1.-) chacune, détenues, à hauteur de six cent vingt-cinq (625) parts sociales par Mr. Vincent Chevance, précité, et pour les six cent vingt-cinq (625) parts sociales restantes par Al Sunbula International Investment Company, précitée, en mille deux cent cinquante (1.250) Parts de Classe 1 de la sous-classe C.

Sixième résolution

Les associés décident de procéder à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) de sorte à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales qui seront désignées selon les classes de parts et sous-classes de parts suivantes:

| Classe | Parts de | Parts de | Parts de | TOTAL |
|------------|------------------|------------------|------------------|--------|
| | Sous-Classe A | Sous-Classe B | Sous-Classe C | |
| 2..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 3..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 4..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 5..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 6..... | 625 | 625 | 138 | 1.388 |
| 7..... | 625 | 625 | 140 | 1.390 |
| 8..... | 625 | 625 | 140 | 1.390 |
| 9..... | 625 | 625 | 140 | 1.390 |
| 10..... | 625 | 625 | 140 | 1.390 |
| TOTAL..... | 5.625 | 5.625 | 1.250 | 12.500 |

Souscription - Libération

FERRADO INMEUBLES S.L., précitée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré par le biais de son mandataire souscrire à cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales FERRADO») comme suit:

| Classe | Parts de Sous-Classe A |
|------------|------------------------------|
| 2..... | 625 |
| 3..... | 625 |
| 4..... | 625 |
| 5..... | 625 |
| 6..... | 625 |
| 7..... | 625 |
| 8..... | 625 |
| 9..... | 625 |
| 10..... | 625 |
| TOTAL..... | 5.625 |

FERRADO INMEUBLES S.L., précitée, a déclaré libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales FERRADO à leur valeur totale de cinq mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 5.625,-) par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 5.625,-).

ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, précitée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré par le biais de son mandataire souscrire à cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales ASYAD») comme suit:

| Classe | Parts de Sous-Classe B |
|--------|------------------------------|
| 2..... | 625 |
| 3..... | 625 |
| 4..... | 625 |
| 5..... | 625 |
| 6..... | 625 |
| 7..... | 625 |

| | |
|-------------|-------|
| 8 | 625 |
| 9 | 625 |
| 10 | 625 |
| TOTAL | 5.625 |

ASYAD Industrial and Commercial Investment Holding Company, précitée, a déclaré libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales ASYAD à leur valeur totale de cinq mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 5.625,-) par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 5.625,-).

M. Vincent Chevance, précité, représenté comme indiqué précédemment, a déclaré par le biais de son mandataire souscrire à six cent vingt-cinq (625) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales Vincent Chevance») comme suit:

| Classe | Parts de Sous-Classe C |
|-------------|------------------------------|
| 2 | 69 |
| 3 | 69 |
| 4 | 69 |
| 5 | 69 |
| 6 | 69 |
| 7 | 70 |
| 8 | 70 |
| 9 | 70 |
| 10 | 70 |
| TOTAL | 625 |

M. Vincent Chevance, précité, a déclaré libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales Vincent Chevance à leur valeur totale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) par un apport en numéraire d'un montant de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-).

Al Sunbula International Investment Company, précitée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré par le biais de son mandataire souscrire à six cent vingt-cinq (625) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales Al Sunbula») comme suit:

| Classe | Parts de Sous-Classe C |
|-------------|------------------------------|
| 2 | 69 |
| 3 | 69 |
| 4 | 69 |
| 5 | 69 |
| 6 | 69 |
| 7 | 70 |
| 8 | 70 |
| 9 | 70 |
| 10 | 70 |
| TOTAL | 625 |

Al Sunbula International Investment Company, précitée, a déclaré libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales Al Sunbula à leur valeur totale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) par un apport en numéraire d'un montant de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-).

Le montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Septième résolution

Les associés reconnaissent que la participation détenue par les différents associés dans la Société suite à la mise en oeuvre des opérations mentionnées ci-dessus est la suivante:

| | | | |
|-----------|------------|----------|---------------|
| FERRADO | ASYAD | Vincent | Al Sunbula |
| INMEUBLES | Industrial | Chevance | International |
| S.L. | and | | Investment |
| | Commercial | | Company |
| | Investment | | |
| | Holding | | |
| | Company | | |

| Classe | Parts de | Parts de | Parts de | Parts de | TOTAL |
|-------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------|
| | Sous-Classe A | Sous-Classe B | Sous-Classe C | Sous-Classe C | |
| 1 | 5,625 | 5,625 | 625 | 625 | 12.500 |
| 2 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1.388 |
| 3 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1.388 |
| 4 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1.388 |
| 5 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1.388 |
| 6 | 625 | 625 | 69 | 69 | 1.388 |
| 7 | 625 | 625 | 70 | 70 | 1.390 |
| 8 | 625 | 625 | 70 | 70 | 1.390 |
| 9 | 625 | 625 | 70 | 70 | 1.390 |
| 10 | 625 | 625 | 70 | 70 | 1.390 |
| TOTAL | 11.250 | 11.250 | 1.250 | 1.250 | 25.000 |

Huitième résolution

Les associés décident de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, sans modification d'objet social, afin:

- (i) d'y inclure les modifications apportées par les points précédents de du présent ordre du jour.
- (ii) de se référer au terme «shareholders» au lieu de «members»;
- (iii) de se référer à tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre les associés de la Société;
- (iv) modifier la composition, les procédures et pouvoirs du conseil de gérance de la Société de sorte à ce que le conseil de gérance de la Société soit composé de quatre (4) gérants de catégories différentes et comme suit: un (1) gérant de catégorie A, un (1) gérant de catégorie B, un (1) gérant de catégorie C et un (1) gérant de catégorie D;
- (v) modifier les pouvoirs et procédures de vote de l'assemblée générale des associés de la Société.

La refonte totale des statuts de la Société

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "30 AGVH 1 S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les dispositions de tout pacte d'associés qui pourrait être conclu, à tout moment, entre la Société et les associés de la Société en rapport avec la Société (le «Pacte»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée et les réaliser au moyen de ventes, de transferts, d'échanges, ou de quelque manière que ce soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également prêter assistance, par voie de prêt, de garanties et

de sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000 EUR), représenté par:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), elles-mêmes divisées en cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales de sous catégorie A, cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales de sous catégorie B et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2») elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent trente-huit (138) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-huit (1,388) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent trente-huit (138) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-huit (1,388) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent trente-huit (138) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-huit (1,388) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent trente-huit (138) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-huit (1,388) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent trente-huit (138) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-dix (1,390) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent quarante (140) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-dix (1,390) parts sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent quarante (140) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-dix (1,390) parts sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent quarante (140) parts sociales de sous catégorie C;

- mille trois cent quatre-vingt-dix (1,390) parts sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie A, six cent vingt-cinq (625) parts sociales de sous catégorie B et cent quarante (140) parts sociales de sous catégorie C;

les parts sociales sont toutes sous forme nominative, ayant un pair comptable d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Dans un souci de clarté, les Parts Sociales de Catégorie 1 aux Parts Sociales de Catégorie 10 (les «Catégories de Parts Sociales») et une «Catégorie de Parts Sociales») et les parts sociales de sous catégorie A, sous catégorie B ou sous catégorie C (les «Sous Catégories de Parts Sociales»), sont collectivement désignées «les parts sociales» et les détenteurs des «parts sociales», sont des «associés», indifféremment de la catégorie de leurs parts sociales.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces catégorie(s) de Parts Sociales. En cas de rachats et d'annulations de catégories de parts sociales, ces

annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (en commençant avec les Parts Sociales de Catégorie 10).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'Article 5.3), cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détention dans cette Catégorie de Parts Sociales, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La «Valeur d'Annulation Par Part Sociale» sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation (tel que définit ci-dessous) sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de comptes intermédiaires de moins de huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée (les «Comptes Intérimaires»).

Le «Montant Total d'Annulation» pour chacune des Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de cette Catégorie de Parts Sociales à moins que l'assemblée générale des associés en décide autrement conformément à la procédure prévue pour une modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 Le «Montant Disponible» devra être le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où un associé aura le droit à une distribution de dividendes conformément à l'article 15.2, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans, pour éviter toute ambiguïté tout double calcul) tel que:

$$MD = (PN + P1 + RC) - (P2 + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P1 = toutes réserves librement distribuables (y compris le compte de prime d'émission et compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres)

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P2 = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Dans le cas où la Société réaliserait des profits supplémentaires (par exemple, earn-out payment) après le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (le «Rachat»), à la suite d'une opération qui a été réalisée avant le Rachat, le Montant Disponible calculé à l'occasion du Rachat devra tenir compte de ces bénéfices supplémentaires.

5.4.4 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.5 La société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel sont transférées toutes les primes payées sur les parts sociales. La société pourra également mettre en place un compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115) selon le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé sur lequel les apports en capitaux pourront être faits sans émission de parts sociales. Les montants ainsi payés sur ces comptes profiteront aux associés au pro rata de leurs participation dans le capital social de la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Sous réserve des dispositions de tout Pacte, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise (i) à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social et (ii) conformément avec des dispositions de tout Pacte.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorités requises pour la modification des statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil»), composé de quatre (4) gérants divisés comme suit:

- un (1) gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A»);
- un (1) gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»);
- un (1) gérant de catégorie C (le «Gérant de Catégorie C»); et;
- un (1) gérant de catégorie D (le «Gérant de Catégorie D»),

7.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s) et devront être nommé conformément aux dispositions de la Loi, des Statuts et tout Pacte. Le Gérant de Catégorie D devra être résident luxembourgeois et sera nommé uniquement par l'assemblée générale des associés avec l'accord des associés détenant au moins la moitié du capital social. Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés et toujours conformément aux dispositions de la Loi.

7.3 Le Gérant de Catégorie A sera nommé par l'assemblée générale des associés et désigné parmi une liste d'au moins deux (2) candidats proposés par les détenteurs de parts sociales de sous catégorie A et Le Gérant de Catégorie B sera nommé par l'assemblée générale des associés désigné parmi une liste d'au moins deux (2) candidats proposés par les détenteurs de parts sociales de sous catégorie B.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote positif d'un Gérant de Catégorie A et un vote positif d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les décisions constituant un Domaine Réservé (tel que défini ci-dessous) pour les associés ne peuvent être adoptées que lors d'une réunion du Conseil à condition qu'elles aient reçu l'approbation préalable des associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 11.2 (ix).

(vii) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité qualifiée de trois-quarts (3/4) au moins des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(ix) Sauf si autrement requis par la Loi, les décisions suivantes ne peuvent être prises que par l'assemblée générale des associés avec le consentement mutuel de l'associé(s) détenant les Parts Sociales de Catégorie A et de l'associé(s) détenant les Parts Sociales de Catégorie B aussi longtemps que le nombre Parts Sociales de Catégorie A en circulation est égal au nombre de Parts Sociales de Catégorie B en circulation (le(s) «Domaine(s) Réservé(s)»), indépendamment des autres dispositions de ces Statuts:

- a. toute modification des Statuts;
- b. la nomination et la révocation des gérants;
- c. cession de parts sociales à un non-associé;
- d. l'approbation des comptes annuels (y compris l'attribution de dividendes annuels et la décharge accordée aux gérants pour leur mandat);
- e. l'approbation de toute contribution au compte de l'apport en capitaux propres non rémunérés (compte 115) de la Société;
- f. tout changement dans le capital social ou la création, émission ou l'attribution d'un capital ou de toute autre valeurs mobilières ou la création de toute option ou droit de souscrire ou d'acquérir, ou de convertir tout titre en tout capital ou tout valeurs mobilières;
- g. toute réduction du capital social de la Société;
- h. l'achat ou le rachat et annulation des parts sociales de la Société, y compris une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales entièrement;
- i. toute demande de la cotation des parts sociales ou d'autres titres à une bourse de valeurs ou d'autorisation pour les transactions sur les parts sociales ou d'autres titres dans un marché des valeurs mobilières;
- j. tout changement du nom de la Société;
- k. toute résolution de liquidation de la Société;
- l. le remboursement du capital ou actifs aux associés;
- m. tout changement matériel en ce qui concerne la nature ou la portée de l'activité de la Société;
- n. tout changement matériel en ce qui concerne le plan d'affaires de la Société;
- o. la déclaration ou le paiement de dividende ou la déclaration ou décision de toute autre distribution ou l'adoption de toute résolution pour conserver ou allouer des profits; et
- p. toute fusion, consolidation, réorganisation, cession, vente ou location relevant directement ou indirectement des actifs de la Société.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s)/réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfiques.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (à savoir l'ensemble des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus les bénéfices reportés et toute somme à porter en réserve en application des exigences de la loi ou des statuts, y compris la part de prime d'émission) sont disponibles pour la distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

15.3 Le solde pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

15.4 Le compte de prime d'émission et le compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres ou d'autres réserves distribuables peuvent être distribués aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions énoncées à l'article 11. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission ou du compte d'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres au compte de la réserve légale de la Société.

15.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et heures déterminée par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut prendre la décision finale quant à la détermination du taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, et sera perdu pour le détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des Parts Sociales.

15.6 En cas de déclaration d'un dividende, ce dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) chaque Part Sociale de Catégorie 1 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales,

puis,

(ii) chaque Part Sociale de Catégorie 2 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales,

puis,

(iii) chaque Part Sociale de Catégorie 3 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales,

puis,

(iv) chaque Part Sociale de Catégorie 4 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales, puis,

(v) chaque Part Sociale de Catégorie 5 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales,

puis,

(vi) chaque Part Sociale de Catégorie 6 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales,

puis,

(vii) chaque Part Sociale de Catégorie 7 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales,

puis,

(viii) de chaque Part Sociale de Catégorie 8 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales,

puis,

(ix) de chaque Part Sociale de Catégorie 9 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales,

puis,

(x) chaque Part Sociale de Catégorie 10 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant de pas moins de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales; et

(xi) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre numérique inverse (premièrement les Parts Sociales de Catégorie 10, puis si aucune Parts Sociales de Catégorie 9 n'existe, les Parts Sociales de Catégorie 8 et ainsi de suite jusqu'à ce que uniquement les Parts Sociales de Catégorie de 1 restent).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles d'allocation définies pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout Pacte conclu de temps à autre entre les associés.

Neuvième résolution

Sur base de liste de candidats qui leur a été remise par les détenteurs des parts de sous-classe A et des parts de sous-classe B, les associés décident de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée de:

- M. Jose Leyte Verdejo, précité, en tant que Gérant de Catégorie A;
- M. Ihab Hashani, précité, en tant que Gérant de Catégorie B;
- M. Vincent Chevance, précité, en tant que Gérant de Catégorie C.

Dixième résolution

Les associés décident de désigner, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, M. Jacques Reckinger, administrateur de sociétés né le 14 mars 1965 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie D.

Onzième résolution

Les associés décident de reconnaître qu'à la suite des nominations mentionnées ci-dessus, le conseil de gérance est composé comme suit

- *Gérant de Catégorie A:*
M. Jose Leyte Verdejo, précité;
- *Gérant de Catégorie B:*
M. Ihab Hashani, précité;
- *Gérant de Catégorie C:*
M. Vincent Chevance, précité;
- *Gérant de Catégorie D:*
M. Jacques Reckinger, précité;

Douzième résolution

Les associés décident de donner tout pouvoir à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de FIDUCIAIRE DE Luxembourg, précitée, de sorte à procéder, seul et avec plein pouvoir de substitution à la mise à jour du registre d'associés de la Société conformément aux résolutions qui précèdent.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des mandataires des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jacques CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 août 2015. Relation: GAC/2015/7291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150648/1324.

(150164541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

IK Investment Partners B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.962.

In the year two thousand fifteen, on the thirty first of August,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing at Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IK Investment Partners B S.à r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated by deed enacted on January 18, 2012, R.C.S. Luxembourg number B 166 962 and which articles have been amended for the last time by deed enacted on March 24, 2015, published in the Memorial C, number 929 on the 7th of April 2015.

The meeting is opened at 10 o'clock am, with Mrs. Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique PETIT, "employee privée", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 359,564 (three hundred fifty-nine thousand five hundred and sixty-four) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and the shareholder represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend the chapter I (Definitions) of the articles of association;
2. Decision to amend the chapter III - articles 6 and 7 - of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders decide to amend the chapter I (Definitions) of the articles of association by adding the following definition:

"IK IP Group means IK Investment Partners S.à r.l. and its parent, subsidiaries and affiliated companies."

Second resolution:

The shareholders decide to amend the chapter III - Article 6. Shares - Section 2. Subscription and Transfer of Shares - of the articles of association as follows:

"Section 2. Subscription and Transfer of Shares.

Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a single Shareholder, subject to the limitations contained in this Section, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, subject to the limitations contained in this Section, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase (i) a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to Section 5 of this Article, (ii) all or part of the Shares of a Shareholder pursuant to Section 5 of this Article and to Article 7 (i), no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.”

Third resolution:

The shareholders decide to amend the chapter III - Article 6. Shares - Section 5. Repurchase of Shares - of the articles of association as follows:

“Section 5. Repurchase of Shares.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation a Class of Shares, in whole but not in part, except in the case of a Shareholder ceasing to work for - or reducing his work commitment to - the IK IP Group as may be determined from time-to-time by the Board of Managers and approved by the General Meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class B 6 Shares;
- (ii) Class B5 Shares;
- (iii) Class B4 Shares;
- (iv) Class B3 Shares;
- (v) Class B2 Shares; and
- (vi) Class B1 Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

The provisions set forth by this Section 5 shall not apply in case of a repurchase of all or part of the Shares of a Shareholder ceasing to work for- or reducing his work commitment to- the IK IP Group, in which case the Company will be authorized to repurchase, in whole or in part, the Shares held by such Shareholder. In such a case, the repurchase shall be made at nominal value and followed by a cancellation of the Shares so repurchased, subject to the approval of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.”

Fourth resolution:

The shareholders decide to amend the chapter III - Article 7. Increase and Reduction of Capital - of the articles of association as follows:

“ **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Section 5 of Article 6, except where the reduction of the issued capital is the result of the repurchase by the Company of whole or part of the Shares held by a Shareholder ceasing to work for - or reducing his work commitment to- the IK IP Group, as set forth by Section 5 of Article 6 above; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.30 o'clock a.m.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IK Investment Partners B S.à r.l.", ci-après «la Société», ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2012, R.C.S. Luxembourg numéro B 166 962, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 24 mars 2015, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 7 avril 2015, N° 929.

La séance est ouverte à 10.00 heures et présidée par Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique PETIT, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les 359.564 (trois cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quatre) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que l'associé représenté reconnaît avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier le chapitre I (Définitions) des statuts;
2. Décision de modifier le chapitre III - articles 6 et 7 - des statuts;
3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de modifier le chapitre I (Définitions) des statuts par ajout de la définition suivante:

«IK IP Group signifie IK Investment Partners S.à r.l. et sa société mère, ses filiales et entreprises présentant un lien de filiation.»

Deuxième résolution:

Les associés décident de modifier le chapitre III - Art. 6. Parts Sociales. -Section 2. Souscription et transfert des Parts Sociales - des statuts comme suit:

«Section 2. Souscription et transfert des Parts Sociales.

Tout Associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés, sous réserve des dispositions de la présente section. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter (i) une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à la Section 5 du présent article, (ii) tout ou partie des Parts Sociales d'un Associé conformément à la Section 5 du présent article et à l'article 7 (i), aucun Associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de Parts Sociales alors détenues par l'Associé cédant.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.»

Troisième résolution:

Les associés décident de modifier le chapitre III - Art. 6. Parts Sociales. -Section 5. Rachat de Parts Sociales - des statuts comme suit:

«Section 5. Rachat de Parts Sociales.

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, dans son entièreté, mais non en partie, sauf dans le cas d'un Associé cessant de travailler pour - ou réduisant son engagement professionnel envers - le groupe IK IP, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les Parts Sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront fait selon l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de classe B6;
- (ii) Parts Sociales de classe B5;
- (iii) Parts Sociales de classe B4;
- (iv) Parts Sociales de classe B3;
- (v) Parts Sociales de classe B2;et
- (vi) Parts Sociales de classe B1;

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de Parts Sociales, les Associés de la classe de Parts Sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de Parts Sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de Parts Sociales devant être rachetées, et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi.

Les dispositions prévues par la Section 5 ne s'appliqueront pas en cas d'un rachat total ou partiel des Parts Sociales d'un Associé cessant de travailler pour - ou réduisant son engagement professionnel envers - le groupe IK IP, auquel cas la Société sera autorisée à racheter, entièrement ou partiellement, les Parts Sociales détenues par un tel Associé. Dans un tel cas, le rachat sera fait à la valeur nominale et suivi par une annulation des Parts Sociales ainsi rachetées, sous réserve de l'approbation des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital.»

Quatrième résolution:

Les associés décident de modifier le chapitre III - Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. - des statuts comme suit:

« **Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que (i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'Article 6 Section 5, sauf dans le cas où la réduction du capital social est le résultat du rachat total ou partiel par la Société des Parts Sociales détenues par un Associé cessant de travailler pour -ou réduisant son engagement professionnel envers - le groupe IK IP, tel que prévu par la Section 5 de l'Article 6 ci-dessus; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque Associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque Associé de l'ancienne classe de Parts Sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de Parts Sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de Parts Sociales en une nouvelle classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des Associés des anciennes classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de Parts Sociales ainsi combinée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont toutes signées avec le notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 2 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14370. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150338/214.

(150164632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

MH Germany Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.555.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151014/10.

(150165840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

MNRE (Midsomer Norton Retail Estate) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.051.

Die berufliche Adresse des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Michael METTLER lautet 35, Avenue Monterey, L-2163 LUXEMBURG.

Référence de publication: 2015151019/9.

(150165355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

A-Style Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.740.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 10 août 2015:

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation au jour de l'assemblée.

L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs décidé que les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pendant une période minimum de cinq ans à l'ancien siège de la société situé au 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour A-Style Fashion S.A.

Signature

Référence de publication: 2015151242/17.

(150166430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Nsearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 67.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151026/9.

(150165385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

NT 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151027/9.

(150165400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Nuddelfabrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3860 Schifflange, 1, rue de Noertzange.
R.C.S. Luxembourg B 176.043.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151028/10.

(150165811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Nutrisearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 2, Schaffmill.
R.C.S. Luxembourg B 116.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151029/9.

(150165421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Carbon Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.570.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 31 août 2015 que:

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange en France, demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015151360/17.

(150165972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Phoenix Contact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 20.062.

EXTRAIT

Par décision en date du 25 juin 2015, l'associée unique a renouvelé en qualité de Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015151061/14.

(150165424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.092.

—
EXTRAIT

En date du 8 septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet au 17 juillet 2015.

- Monsieur Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 17 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015151065/16.

(150165171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Realtico International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 101.595,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151088/10.

(150165475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

RR Rolling Revolution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 192.644.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de la société RR ROLLING REVOLUTION S.A., inscrite au RSCL sous le numéro B192644, dans le cadre de la convention signée le 5 décembre 2014, et ce avec effet immédiat.

Strassen, le 1^{er} septembre 2015.

Madame Isabelle SCHAEFER.

Référence de publication: 2015151097/11.

(150165181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Wega International Consulting Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 4F, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 190.121.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze.

Le vingt-huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit britannique ELLEN SYSTEMS LP, avec siège social à 18/2 Royston Mains Street, EH5 1LB Edinburgh (Royaume-Uni) inscrite au registre des sociétés d'Ecosse (Registrar of Companies for Scotland) sous le numéro SL19501,

ici représentée par Madame Sylvie PORTENSEIGNE, juriste, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 18 août 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Que la société WEGA International Consulting Service S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 4F, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 190121, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3107 du 25 octobre 2014.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 5 novembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3745 du 5 décembre 2014.

II. Que le capital de la société s'élève actuellement à 31.000,- (trente-et-un mille) Euros, représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- (dix) Euros chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société WEGA International Consulting Service S.A., n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société WEGA International Consulting Service S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit britannique ELLEN SYSTEMS LP, représentée comme dit ci-avant, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société WEGA International Consulting Service S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique, au directeur et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, la comparante, représentée comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné le livre des actionnaires, qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant a été annulé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. PORTENSEIGNE, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151213/57.

(150165532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 15, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung welche ausserordentlich am 26. Januar 2015 abgehalten wurde

Es geht hervor dass das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Carmen Fixemer um weitere 2 Jahre verlängert wird. Das Mandat endet zussamen mit den Mandaten der anderen Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Mandat des Aufsichtskommissar, anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2015 zu beschliessen hat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151194/14.

(150165677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Villa Remacum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 106.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015151198/11.

(150165371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

WebConsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 179.437.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 877 du 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015151207/12.

(150165756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

True Energy Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.917.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 8 septembre 2015 que:

- Messieurs Ciro Mongillo et Alessandro Giudici ont démissionnés de leur fonction d'administrateur de catégorie A.

En outre, suite à un changement d'adresse, Mesdames Orietta Rimi et Elena Latorre sont domiciliées au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015151182/14.

(150165249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Ancelux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.036.

In the year two thousand and fifteen, on the second of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Ancelux Topco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.036 and incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 7th, 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 393 on February 18th, 2013 (page 18852). The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 1st, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting elected as chairman, Mr Liridon ELSHANI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKE, employee, with same professional address.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, employee, with same professional address.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list, signed by the shareholders present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies, by the office of the Meeting and the by undersigned notary, will remain annexed to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the represented shareholders, by the office of the Meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The attendance list shows that the Appearing Shareholders holding all of the 100 unlimited shares, 4,444,635 ordinary shares, 4,444,635 class A1 shares, 4,444,635 class A2 shares, 4,444,635 class A3 shares, 4,444,635 class A4 shares and 4,444,635 class A5 shares, representing the whole share capital of the Company are present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To reduce the Company's share capital by an amount of two hundred sixty-one US Dollars and twelve cents (USD 261.12) in order to reduce it from its current amount of two hundred sixty-six thousand six hundred seventy-nine US Dollars and ten cents (USD 266,679.10) by cancellation of four thousand three hundred and fifty-two (4,352) ordinary shares, four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A1 shares, four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A2 shares, four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A3 shares, four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A4 shares and four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A5 shares, with a nominal value of USD 0.01 each and owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

2. To acknowledge and approve the repurchase by the Company, pursuant to a resolution of the board of managers of the Company's manager passed on the date of the shareholders' meeting and based on interim accounts, of each of the four million four hundred forty thousand two hundred eighty-three (4,440,283) class A5 shares in the Company, representing all of the Company's class A5 shares, with a nominal value of USD 0.01 each (the "Repurchased Shares") and to reduce the Company's share capital by an amount of forty-four thousand four hundred two US Dollars and eighty-three cents (USD 44,402.83) in order to bring it from its amount of two hundred sixty-six thousand four hundred seventeen US Dollars and ninety-eight cents (USD 266,417.98) to two hundred twenty-two thousand fifteen US Dollars and fifteen cents (USD 222,015.15) by the cancellation of the Repurchased Shares.

3. To amend articles 5.1 and 5.6 (first paragraph) of the Articles to reflect the foregoing.

4. To amend article 26.2.1 of the Articles to remove the reference to class A5 shares.

After due and careful deliberation, the Appearing Shareholders unanimously pass the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the Company's share capital by an amount of two hundred sixty-one US Dollars and twelve cents (USD 261.12) in order to reduce it from its current amount of two hundred sixty-six thousand six hundred seventy-nine US Dollars and ten cents (USD 266,679.10) to two hundred sixty-six thousand four hundred seventeen US Dollars and ninety-eight cents (USD 266,417.98) by cancellation of four thousand three hundred and fifty-two (4,352) ordinary shares, four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A1 shares, four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A2 shares, four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A3 shares, four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A4 shares and four thousand three hundred and fifty-two (4,352) class A5 shares, with a nominal value of USD 0.01 each and owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

The amount of two hundred sixty-one US Dollars and twelve cents (USD 261.12) shall be put into a reserve of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge and approve the repurchase by the Company, pursuant to a resolution of the board of managers of the Company's manager passed on September 2nd, 2015 and before the present Meeting (the "Resolutions") and based on interim accounts dated September 2nd, 2015, of each of the four million four hundred forty thousand two hundred eighty-three (4,440,283) class A5 shares in the Company, representing all of the Company's class A5 shares, with a nominal value of USD 0.01 each (the "Repurchased Shares"), for a price per share to be paid out to each of the Appearing Shareholders as approved by the general partner of the Company in the Resolutions,

and to reduce the Company's share capital by an amount of forty-four thousand four hundred two US Dollars and eighty-three cents (USD 44,402.83) in order to bring it from its amount of two hundred sixty-six thousand four hundred seventeen US Dollars and ninety-eight cents (USD 266,417.98) to two hundred twenty-two thousand fifteen US Dollars and fifteen cents (USD 222,015.15) by the cancellation of the Repurchased Shares.

Authorisation: The Meeting authorises and instructs the Company's manager to update the Company's shareholders register.\$

Third resolution

In order to reflect the foregoing, the Meeting resolves to amend articles 5.1 and 5.6 (first paragraph) of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two hundred twenty-two thousand fifteen US Dollars and fifteen cents (USD 222,015.15) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- four million four hundred forty thousand two hundred eighty-three (4,440,283) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- four million four hundred forty thousand two hundred eighty-three (4,440,283) redeemable class A1 shares,
- four million four hundred forty thousand two hundred eighty-three (4,440,283) redeemable class A2 shares,
- four million four hundred forty thousand two hundred eighty-three (4,440,283) redeemable class A3 shares, and
- four million four hundred forty thousand two hundred eighty-three (4,440,283) redeemable class A4 shares.

All class A1 to class A4 shares are referred to as the "Special Shares". The Special Shares and the Ordinary Shares are hereinafter referred to as the "Capital Shares" or the "Shares", with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) per share, fully paid up."

" **5.6. (First paragraph).** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Special Shares through the repurchase and cancellation of all the Special Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in these articles 5.6 to 5.7 included. In the case of repurchases and cancellations of classes of Special Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A4 shares)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 26.2.1 of the Articles to remove the reference to class A5 shares, which article shall now read as follows:

" **26.2.1 Fixed dividends.** The holder(s) of the Unlimited Shares shall receive an annual fixed dividend calculated as a percentage corresponding to 10% of the nominal value of each Unlimited Shares.

The holders of the Special Shares are entitled to the following annual fixed dividends to be paid proportionally between each classes of shares:

- the holders of class A1 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 shares held by them,
- the holders of class A2 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 shares held by them,
- the holders of class A3 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 shares held by them,
- the holders of class A4 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 shares held by them plus the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A4 Shares).

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the 1915 Law and in accordance with the applicable provisions of the 1915 Law."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand six hundred euro (EUR 3,600).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the Meeting, the Meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholders of the Appearing Shareholders, who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the proxyholders of the Appearing Shareholders, the Notary and the office of the Meeting have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de Ancelux Topco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.036 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 décembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 393 en date du 18 février 2013 (page 18852). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte rédigé par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée élit comme président Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne en qualité de secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée, avec même adresse professionnelle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Corinne PETIT, employée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par le(s) mandataire (s) des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les Actionnaires Comparants détenant toutes les 100 actions de commandité, 4.444.635 actions ordinaires, 4.444.635 actions A1, 4.444.635 actions A2, 4.444.635 actions A3, 4.444.635 actions A4 et 4.444.635 actions A5, représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'Assemblée ou représentés par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré qu'ils avaient été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-et-un US Dollars et douze centimes (USD 261,12) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent soixante-six mille six cent soixante-dix-neuf US Dollars et dix centimes (USD 266.679,10) par l'annulation de quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions ordinaires, quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A1, quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A2, quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A3, quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A4 et quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A5, ayant une valeur nominale de USD 0,01 chacune et détenues par la Société au moment de la décision de leur annulation.

2. Reconnaître et approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance du gérant commandité de la Société en date de cette assemblée et basée sur des comptes intérimaires, de chacune des quatre million quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-trois (4.440.283) actions A5 de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,01 chacune (les "Actions Rachetées") et réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille quatre cent deux US Dollars et quatre-vingt-trois centimes (USD 44.402,83) pour le réduire de son montant actuel de deux cent soixante-six mille quatre cent dix-sept US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 266.417,98) à deux cent vingt-deux mille quinze US Dollars et quinze centimes (USD 222.015,15) par l'annulation des Actions Rachetées.

3. Modifier les articles 5.1 et 5.6 (premier paragraphe) des Statuts afin de refléter ce qui précède.

4. Modifier l'article 26.2.1 des Statuts afin d'enlever la référence aux actions A5.

Après délibération attentive, les Actionnaires Comparants ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-et-un US Dollars et douze centimes (USD 261,12) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent soixante-six mille six cent soixante-

dix-neuf US Dollars et dix centimes (USD 266.679,10) à deux cent soixante-six mille quatre cent dix-sept US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 266.417,98) par l'annulation de quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions ordinaires, quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A1, quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A2, quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A3, quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A4 et quatre mille trois cent cinquante-deux (4.352) actions A5, ayant une valeur nominale de USD 0,01 chacune et détenues par la Société au moment de la décision de leur annulation.

Le montant de deux cent soixante-et-un US Dollars et douze centimes (USD 261,12) sera placé en réserve de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance du gérant commandité de la Société passée à la date du 2 septembre 2015 et avant la présente Assemblée (les "Résolutions") et basée sur des comptes intermédiaires datés du 2 septembre 2015, de chacune des quatre million quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-trois (4.440.283) actions A5 de la Société, correspondant à toutes les actions A5 émises par la Société, ayant une valeur nominale de USD 0,01 chacune pour un prix par action payé à chacun des Actionnaires Comparants tel qu'approuvé dans les Résolutions (les "Actions Rachetées"),

et de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille quatre cent deux US Dollars et quatre-vingt-trois centimes (USD 44.402,83) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-six mille quatre cent dix-sept US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 266.417,98) à deux cent vingt-deux mille quinze US Dollars et quinze centimes (USD 222.015,15) par l'annulation des Actions Rachetées.

Autorisation: L'Assemblée autorise et instruit le conseil de gérance de la Société de mettre à jour le registre des associés de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier les articles 5.1 et 5.6 (premier paragraphe) des Statuts, qui seront désormais rédigés comme suit:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent vingt-deux mille quinze US Dollars et quinze centimes (USD 222.015,15) représenté par:

- cent (100) actions de commandité (les "Actions de Commandité"),
- quatre million quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-trois (4.440.283) d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"),
- quatre million quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-trois (4.440.283) actions A1 rachetables,
- quatre million quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-trois (4.440.283) actions A2 rachetables,
- quatre million quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-trois (4.440.283) actions A3 rachetables, et
- quatre million quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-trois (4.440.283) actions A4 rachetables.

Toutes les actions de catégorie A1 à A4 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales". Les Actions Spéciales et les Actions Ordinaires sont ci-après désignées les "Actions de Capital" ou les "Actions", ayant une valeur nominale d'un centime de US dollar (USD 0,01) chacune, entièrement libérées."

" **5.6. (Premier paragraphe).** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières d'Actions Spéciales par le rachat et l'annulation de toutes les Actions Spéciales émises dans de telle(s) catégorie (s) conformément aux dispositions contenues aux articles 5.6 et 5.7 inclus. Dans le cas de rachats et annulations des catégories d'Actions Spéciales, de telles annulations et rachats devront être effectués dans l'ordre numérique inverse (en commençant par la catégorie d'actions A4)."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 26.2.1 des Statuts afin d'enlever la référence aux actions A5, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **26.2.1 Dividendes fixes.** Les détenteurs des Actions de Commandité recevront un dividende fixe annuel calculé comme un pourcentage correspondant à 10% de la valeur nominale de chaque Action de Commandité.

Les détenteurs des Actions Spéciales ont droit aux dividendes fixes annuels suivants à payer proportionnellement entre chaque catégorie d'actions:

- Les détenteurs des Actions de catégorie A1 ont le droit de recevoir une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de catégorie A1 détenues par eux;
- Les détenteurs des Actions de catégorie A2 ont le droit de recevoir une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de catégorie A2 détenues par eux;
- Les détenteurs des Actions de catégorie A3 ont le droit de recevoir zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de catégorie A3 détenues par eux;
- Les détenteurs des Actions de catégorie A4 ont le droit de recevoir zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de catégorie A4 détenues par eux, ainsi que le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toute catégorie d'actions est annulée suivant son rachat, remboursement ou autres au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra être alloué à la prochaine catégorie d'actions ordinaires à rembourser dans l'ordre numérique inverse (par exemple au début les Actions de catégorie A4).

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Actions remboursées que dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément aux dispositions applicables de la Loi de 1915."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille six cents euros (EUR 3.600).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'Assemblée, l'Assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux mandataires des Actionnaires Comparants, qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les mandataires des Actionnaires Comparants, le Notaire et le bureau de l'Assemblée ont ensemble signé cet acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/19912. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151263/263.

(150166457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Antin Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.492.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société en date du 23 juillet 2015 qu'il a été décidé de nommer avec effet immédiat pour une période prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016 et qui approuvera les comptes annuels relatifs à l'exercice social clos au 31 décembre 2015:

- Gueorgui Gotzev, résidant professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur et Président du Conseil d'administration;

- Céline Kohler, résidant professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur;

- Wei Zhang, résidant professionnellement au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur en remplacement d'Eva Klosova qui a démissionné du mandat d'administrateur le 10 juillet 2015 avec effet au 23 juillet 2015; et

- Fiduciaire Scherer S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social situé au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70802 en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015151265/25.

(150166035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.622.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151266/10.

(150166180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Aldgate Lender S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.685.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises en date du 20 juillet 2015 à Luxembourg

En date du 20 juillet 2015, l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

1. Prendre acte de la démission de Monsieur Alain Tircher et Charles Emond de leur mandat de gérants de la Société, avec effet au 20 juillet 2015, et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants B de la Société, avec effet au 20 juillet 2015, et pour une période indéterminée:

- Monsieur Filippo Campailla, né le 25 septembre 1968 à Ferrara (Italie), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

- Madame Estelle Wanssy, née le 7 juillet 1979 à Fresnes (France) résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Aldgate Lender S.à r.l.

Référence de publication: 2015151256/19.

(150165885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

All 4 Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfurt, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.031.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 10 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix septembre à sept heures trente, les actionnaires de la société ALL 4 CARE S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Laurence WILLIEME, employée privée, née le 31 mars 1971 à Libramont (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 36, rue des Fours à Chaux, de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer, Madame Katarzyna Danuta KRAWCZAK, née le 17/03/1969 à Varsovie (Pologne), et demeurant à L-8234 Mamer, 11, rue Kneppchen, en tant que nouvel administrateur de la société avec effet immédiat.

Le mandat de l'administrateur est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2015151257/20.

(150166246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Alpha Genesis Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 175.779.

L'assemblée générale du 31 août 2015 a renouvelé les mandats des MM. Luis José Soto Jr., Javier Valls Martinez, Patricio Diez Romero-Valdespino et Ronaldo Lyrio en tant qu'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

KPMG Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015151258/14.

(150166446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Alliages Industries SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 174.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015151303/12.

(150166238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.908.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par résolutions du 4 septembre 2015, les associés de la Société ont décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015151362/15.

(150166434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151363/10.

(150166658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Cilantro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.202.712,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.643.

—
EXTRAIT

La société Cilantro Luxembourg tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant de Kevin Whale s'est terminé le 17 juillet 2015.

Madame Babet Carrier, née le 23 avril 1968 à Stuttgart en Allemagne et ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres au Royaume-Uni, a été nommée gérant de la société le 17 juillet 2015 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Cilantro Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015151364/17.

(150166424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

C&C IP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.063,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.448.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 25 août 2015, il résulte que:

- le mandat des gérants en fonction Emmanuel REVEILLAUD, Brigitte CZOSKE, Céline UMBDENSTOCK, Riona HEFFERNAN, Colin DINGWALL et Joris BRAMS a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&C IP SARL

Référence de publication: 2015151355/15.

(150166096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Be'Us, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.841.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr. David PIRES, General Manager, born on 09th of January 1982 in Sens, France, with a permanent place of residence at 51, rue de l'Alma, F-92600, Asnières-sur-Seine, France, and

2.- Mr. Grégory ALLOU, Chief Executive Officer, born on 4th of July 1973 in Cucq, France, with a permanent place of residence at 6, rue de la Belle Angevine, F-78630, Orgeval, France,

both here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address at Junglinster, 3 route de Luxembourg, by virtue of powers of attorney substituted to him. The said powers signed "ne varietur" by the appearing parties and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

The appearing parties acting as said before, in their capacity of Shareholders of the private limited liability company BE'US (hereinafter "the Company") with registered office in 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 196.841, incorporated by deed executed before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on April 30th 2015 published in the Mémorial C, Number 1735 on July 14th, 2015.

The Shareholders, acting as said before, request the officiating notary to record the following resolutions taken in the present extraordinary general meeting:

First resolution

The General Meeting decides to increase the issued share capital by an amount of seven hundred twenty-seven thousand two hundred and fifty euros (EUR 727.250,-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-) up to seven hundred thirty-nine thousand seven hundred and fifty euros (EUR 739.750,-) by creating and issuing five thousand eight hundred and eighteen shares (5.818) which have been valued at one hundred and twenty-five euros (EUR 125,-) each.

Subscription and payment

The Shareholders represented as said before, declared to subscribe to all the new issued shares and to pay them up by a contribution in kind consisting of the contribution of four hundred (400) shares which they hold in the french simplified public limited liability company WIZ'US, having its registered office at 51, rue de l'Alma, F-92600 Asnières-sur-Seine France, filed at the Companies and Trade Register of Nanterre under the number 513253450.

The contributed shares, representing one hundred percent (100%) of the shares of the aforementioned company are valued at eight hundred thousand euros (EUR 800.000,-) of which seven hundred twenty-seven thousand two hundred and fifty euros (EUR 727.250,-) are allotted to the corporate share capital, and the balance of seventy-two thousand seven hundred and fifty euros (EUR 72.750,-) will be repaid to the subscribers as cash payment ("Soulte") in equal terms, thirty-six thousands and three hundreds sixty two euros and fifty centimes of euros (EUR 36.362,50-) being paid to each of both subscriber.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the Contribution

The contributing Shareholders represented as stated here-above, expressly declared that:

- (i) they are the sole legal owners of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights, title and interest attached thereto;
- (vi) WIZ'US, is duly organized and validly existing under the Laws of France;
- (vii) to their knowledge WIZ'US, is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it at the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer and assignment of the Contributed Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be effective and valid anywhere and towards any third parties.

Managers' Statement

Thereupon intervened:

- Mr. David PIRES, and Mr. Grégory ALLOU, prenamed acting in their apacity of Managers of the Company and being here represented by Mr. Max Mayer prenamed, by virtue of a power of attorney substituted to him,

acknowledging having been previously informed of the extent of their liability, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The officiating notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

Second resolution

The General Meeting decides to consequently amend the Article 5 of the Articles of Incorporation ("Statuts") of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred thirty-nine thousand seven hundred and fifty euros (EUR 739.750,-) divided into five thousand nine hundred and eighteen (5.918) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125,-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Nothing else being on the Agenda the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en Français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont Comparu:

1.- Monsieur David PIRES, Directeur Général, né le 09 janvier 1982 à Sens, France, résidant au, 51 rue de l'Alma, F-92600, Asnières-sur-Seine, France,

2.- Monsieur Grégory ALLOU, Chief Executive Officer, né le 04 juillet 1973 à Cucq, France, domicilié au 6, rue de la Belle Angevine, F-73630 Orgeval, France,

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3 route de Luxembourg en vertu de procurations lui substituées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'Associés de la société à responsabilité limitée BE'US (ci-après «la Société») avec siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196.841, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 avril 2015 publié au Mémorial C, numéro 1735 du 14 juillet 2015.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'Associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises en assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept cent vingt-sept mille deux cent cinquante euros (727.250,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à sept cent trente-neuf mille sept cent cinquante euros (739.750,- EUR) par la création et l'émission de cinq mille huit cent dix-huit (5.818) nouvelles parts sociales évaluées à une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Souscription et libération

Les Associés, représentés comme ci-avant, déclarent souscrire à toutes les parts sociales émises et les libérer par un apport en nature, de quatre cents (400) parts sociales, qu'ils détiennent dans la société par actions simplifiée de droit français WIZ'US, ayant son siège social à 51, rue de l'Alma, F-92600 Asnières-sur-Seine, France, inscrite auprès du Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 513253450.

Les parts sociales apportées, représentant cent pourcent (100%) de ladite société, sont évaluées à huit cent mille euros (800.000,- EUR), dont sept cent vingt-sept mille deux cent cinquante euros (727.250,- EUR) sont alloués au compte capital social de la Société, et le solde de soixante-douze mille sept cent cinquante euros (72.750,- EUR) sera payé aux souscripteurs à titre de Soulte, réparti de manière égale entre eux, trente-six mille trois cent soixante-deux euros et cinquante centimes d'euros (EUR 36.362,50-) étant payé à chacun des souscripteurs.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'Apport

Les Associés apporteurs représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré expressément que:

- (i) ils sont les seuls propriétaires légaux des Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, privilège, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits, titres et intérêts y attachés;
- (vi) WIZ'US, est dûment constituée et existe valablement conformément au Droit Français;
- (vii) à leur connaissance WIZ'US, ne fait pas l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes et toutes les formalités ont été accomplis et tous les consentements et toutes les approbations ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable ont été ou seront accomplies afin que l'Apport soit effectif et valable en tous lieux et à l'égard de tous tiers.

Déclaration des gérants

Ci-après sont intervenus:

- M. David PIRES, et M. Grégory ALLOU, agissant en leur qualité de gérants de la Société et ici représentés par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, à lui substituée,

reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, ont accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et ont confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que la preuve de l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante, et que l'Apport est ainsi effectif et valable.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide la modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent trente-neuf mille sept cent cinquante euros (739.750,- EUR) divisé en cinq mille neuf cent dix-huit (5.918) parts sociales évaluées à une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 septembre 2015. Relation GAC/2015/7481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015151335/168.

(150166191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

German Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.322.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 04 août 2015, que les associés de la Société ont transféré les parts sociales à German Investment Holdings Sarls Charitable Trust, trust caritatif, constituée et régie selon les lois des Iles-Caïmans, ayant son domicile à Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008, de la manière suivante:

(1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois de Canada, ayant son domicile 345 Park Avenue, New York, 10154, United States et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325078, 1.372 parts sociales

(2) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois de Canada, ayant son domicile 345 Park Avenue, New York, 10154, United States et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP16325003, 827 part sociale

(3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.1-8 L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois de Canada, ayant son domicile 345 Park Avenue, New York, 10154, United States et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP16459281, 754 part sociale

(4) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII-SMD L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois de Canada, ayant son domicile 345 Park Avenue, New York, 10154, United States et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP16325334, 33 part sociale

(5) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-ESC L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois de Canada, ayant son domicile 345 Park Avenue, New York, 10154, United States et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16324634, 7 part sociale

(6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois de Canada, ayant son domicile 345 Park Avenue, New York, 10154, United States et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16324766, 7 part sociale

Les parts de la Société sont dès lors réparties comme suit:

| | |
|---|--------------------------|
| 1. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F L.P. | 21,498.00 parts sociales |
| 2. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII L.P. | 12,948.00 parts sociales |
| 3. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE. 1-8 L.P. | 11,811.00 parts sociales |
| 4. German Investment Holdings Sarls Charitable Trust | 3,000.00 parts sociales |
| 5. Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII-SMD L.P. | 517.00 parts sociales |
| 6. Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-ESC L.P. | 113.00 parts sociales |
| 7. Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII L.P. | 113.00 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015151481/42.

(150166420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Biscayne Cap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 188.140.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 30 décembre 2014:

- la société anonyme de droit luxembourgeois VISTOR INTERNATIONAL S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.984 et sise au 117, route d'Arlon L-8009 STRASSEN a cédé 250.000 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BISCAYNE CAP S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.140 et sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 LUXEMBOURG à Monsieur Romain GUILBERT demeurant à 2, Paseo Los Lagos ES-28223 POZUELO DE ALARCÓN.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015151330/15.

(150166612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Blue Sky Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 315.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.052.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015151331/13.

(150166528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Bach Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.052.

Le Bilan consolidé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 309 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Bach Luxembourg Holding S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant

Référence de publication: 2015151326/14.

(150165890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Balteam Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 186.952.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 26 août 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Juan Alvarez Hernandez, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 5 août 2015.

2. Nomination de Mme. Michelle McAdams-Origer née le 21 avril 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 5 août 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015151327/16.

(150166479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Caroll, succursale Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 194.295.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société de droit français CAROLL INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à F-75 015 Paris, 38, rue du Hameau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 001 707, est dorénavant composé comme suit:

- Monsieur Richard SIMONIN, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et administrateur, né le 19 septembre 1952 à Chalon-sur-Saône (France), demeurant à I-40 123 Bologne (Italie), 3 Piazza Roosevelt, depuis la décision du Conseil d'Administration du 9 juillet 2015 et ce, en lieu et place de Monsieur Thierry JAUGEAS.

- La société anonyme de droit français VIVARTE SERVICES, administrateur, établie et ayant son siège social à F-75 019 Paris, 28 avenue de Flandre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 413 157 090, représentée par Madame Diane JAYLAC, née le 19 février 1977 à Toulouse (France), demeurant à F-92 200 Neuilly-sur-Seine, 34 Boulevard Victor Hugo.

- La société par actions simplifiée de droit français EUROPEENNE DE NEGOCE ANDRE OU E.N.A, administrateur, établie et ayant son siège social à F-75 019 Paris, 27/29 quai de Seine, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 378 700 819, représentée par Monsieur Jérôme BANIOL, né le 16 avril 1970 à Ganges (France), demeurant à F-75 008 Paris, 24 rue de l'Arcade.

- La société par actions simplifiée de droit français VIVARTE, administrateur, établie et ayant son siège social à F-75 019 Paris, 28 avenue de Flandre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 308 449

024, représentée par Monsieur Thierry JAUGEAS, né le 3 janvier 1959 à Paris XVème (France), demeurant à F-75 016 Paris, 56 rue Michel Ange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015151385/28.

(150166521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Limba Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.839.

—
RECTIFICATIF

Veuillez prendre note que la résolution prise par l'associée unique en date du 28 juillet 2015, dont l'extrait a été déposé sous la référence L150144956, a été annulée et remplacée en date du 2 septembre 2015 par une nouvelle décision.

Le dépôt déposé sous la référence L150144956 est à remplacer par l'extrait des décisions suivant:

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2015

La société à responsabilité limitée, KPMG Luxembourg, ayant son siège social à 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B149133, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014, qui sera tenue en 2015.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour mention sincère et conforme

Pour Limba Luxco 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015151595/20.

(150166041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Limba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.880.

—
RECTIFICATIF

Veuillez prendre note que la résolution prise par l'associée unique en date du 28 juillet 2015, dont l'extrait a été déposé sous la référence L150144955, a été annulée et remplacée en date du 2 septembre 2015 par une nouvelle décision.

Le dépôt déposé sous la référence L150144955 est à remplacer par l'extrait des décisions suivant:

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2015

La société à responsabilité limitée, KPMG Luxembourg, ayant son siège social à 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B149133, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014, qui sera tenue en 2015.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour mention sincère et conforme

Pour Limba Luxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015151596/20.

(150166044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.
